

**Le 09 septembre 2025, à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de La Fouillouse, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Patrick BOUCHET, Maire.**

Nombre de membres en exercice : 27

Date de convocation du Conseil Municipal : le 02 septembre 2025

**Présents :**

M. Patrick BOUCHET, M. Philippe BONNEFOND, Mme Valérie PICQ, M. Hervé JAVELLE, M. Rémy GIRARDON, Mme Marie-Claude BRANCIER-JACQUIER, Mme Caroline ZANDER, M. Pierre CLAVEL, M. Jean-François MONTMARTIN, M. Jérôme DROUET, M. Bruno VILLEMAGNE, Mme Karine BREURE, Mme Jennifer DAUPHY-SABY, M. Jean-Nicolas JOUVE, M. Hervé PANDRAUD, Mme Sophie GOUDIN, M. Richard GRIFFON

**Absents :**

M. Sébastien FAUST, Mme Laurence BUSSIÈRE, Mme Annabel TAILLANDIER, Mme Célia DUMAS, Mme Clémence SABAUT, M. Amaury GARDE, Mme Justine GIRARDON, M. Yves PARTRAT, Mme Céline CHAMPAGNON, M. Thomas VINCENT

**Procurations :**

M. Sébastien FAUST à Mme Valérie PICQ, Mme Laurence BUSSIÈRE à M. Patrick BOUCHET, Mme Annabel TAILLANDIER à Mme Caroline ZANDER, Mme Célia DUMAS à M. Bruno VILLEMAGNE, Mme Clémence SABAUT à Mme Jennifer DAUPHY-SABY, M. Amaury GARDE à M. Pierre CLAVEL, Mme Justine GIRARDON à M. Rémy GIRARDON, M. Yves PARTRAT à M. Hervé JAVELLE, Mme Céline CHAMPAGNON à Mme Sophie GOUDIN, M. Thomas VINCENT à M. Richard GRIFFON.

Secrétaire : M. Hervé PANDRAUD

**OBJET : Régularisation amortissements 2023 et 2024 et transfert de comptes**

Rapporteur : Philippe BONNEFOND

*Vu la délibération du 20 octobre 2022 fixant le mode de gestion des amortissements et immobilisations M57,*

*Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 et notamment le titre 10 tome 1 portant sur les modalités de comptabilisation des changements de méthodes comptables, des changements d'estimations comptables et des corrections d'erreurs sur les exercices antérieurs,*

*Vu l'instruction M57 qui dispose que ces opérations étant des opérations d'ordre non budgétaires, elles ne se traduisent ni par un mandat, ni par un titre de recettes et ne sont mouvementées que par le comptable public, qu'elles ont un impact sur le résultat d'investissement cumulé par le biais du compte 1068 (excédent de fonctionnement reporté) et qu'elles doivent être portées à connaissance de tous dans l'annexe du compte administratif,*

*Considérant que les écritures d'amortissements ont générées des ventilations sur diverses fiches d'inventaire à la Trésorerie. Des erreurs ont été constatées sur certaines fiches.*

Il convient de corriger la fiche inventaire VERNAY-TELECOM-FDSCC pour un suramortissement de 5 428,80€ (amortissement 2023 et 2024 de 2 714,40€).

Cette opération est non budgétaire (schéma libre au niveau du Service Gestion Loire Comptable Sud)

Il convient de corriger la fiche inventaire MAT921 pour un suramortissement de 547,27 € (amortissement 2023-2024-2025)

Cette opération est non budgétaire (schéma libre au niveau du Service Gestion Loire Comptable Sud)

Il convient de corriger la fiche inventaire MAT75 pour un suramortissement de 2.99 € (amortissement entre 2016 et 2018)

Cette opération est non budgétaire (schéma libre au niveau du Service Gestion Loire Comptable Sud)

*Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,  
Décide à l'unanimité :*

- **D'AUTORISER** le comptable public à effectuer des mouvements sur le compte 1068 afin de corriger le transfert au compte des suramortissements entre 2016-2024 par le mécanisme de la correction d'erreur :

\*Fiche inventaire VERNAY-TELECOM-FDSCC : Débit du compte 28041411 et Crédit du compte 1068 pour 5 428,80 €

\*Fiche inventaire MAT921 : Débit du compte 281841 et Crédit du compte 1068 pour 547.27 €

\*Fiche inventaire MAT75 : Débit du compte 281848 et Crédit du compte 1068 pour 2.99€

Fait à la Fouillouse, le 09 septembre 2025

Le secrétaire de séance,  
Hervé PANDRAUD

Le Maire  
Patrick BOUCHET

The stamp contains the text "Mairie de LA FOUILLOUSE" around a central emblem, with the year "192480" at the bottom.